



Le bien-être au travail est une condition indispensable à l'épanouissement professionnel des employés. Toutefois, nombreux salariés sont encore victimes de maltraitements dans leur environnement professionnel.

01 HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL

- Tâche dévalorisante
- Sanctions injustifiées
- Harcèlement managérial
- ...

Les recours du salarié

- 01 Demande d'assistance**
auprès des représentants du personnel ou de l'inspection du travail
- 02 Demande de réparation**
des préjudices auprès de la justice.



Les peines encourues par l'entreprise



Sanction disciplinaire



2 ans
d'emprisonnement



30 000 €
d'amende

AGRESSION OU VIOLENCE SEXUELLE AU TRAVAIL

02

- Violence
- Menace
- Attouchement sans consentement
- ...

Les recours du salarié

S'adresser aux

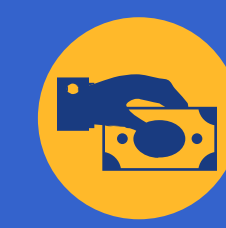
- 01 représentants du personnel**
- 02 médecin du travail**
- 03 inspecteur du travail**



Les peines encourues par l'entreprise



2 - 3 ans
d'emprisonnement



30 000 - 45 000 €
d'amende



interdiction d'exercer l'activité professionnelle

03 TRAVAIL ILLÉGAL

- Travail dissimulé
- Marchandage
- Main d'œuvre illicite
- ...

Les recours du salarié

- 01 Avertir l'inspection du travail**
ou le centre des impôts
- 02 Porter plainte**
auprès du commissariat de police



Les peines encourues par l'entreprise



3 ans
d'emprisonnement



45 000 €
d'amende

PERSONNE MORALE

- **225 000 €** d'amende
- Dissolution
- Fermeture

LICENCIEMENT ABUSIF

04

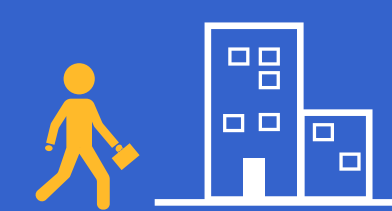
- Licenciement sans cause réelle et sérieuse
- Non-respect des conditions de forme d'un licenciement
- ...

Les recours du salarié

- 01 Rassembler les preuves**
- 02 Résoudre le litige à l'amiable**
- 03 Poursuivre l'employeur en justice**



Les peines encourues par l'entreprise



Réintégration de l'employé



Paiement d'une indemnité en cas de refus de réintégration

05 LA DISCRIMINATION AU TRAVAIL

- Défavoriser une personne sur la base du sexe, de l'âge, de la religion ou de l'état de santé.

Les recours du salarié

- 01 Saisir le Conseil des Prud'hommes**
- 02 Porter plainte**
avec constitution de partie civile



Les peines encourues par l'entreprise



3 ans
d'emprisonnement



45 000 €
d'amende



Paiement de dommages et intérêts

LA MISE AU PLACARD

06

- Non contribution aux réunions
- Retrait des processus de décision
- ...

Les recours du salarié

- 01 Résolution à l'amiable**
- 02 Saisir le Conseil des Prud'hommes**



Les peines encourues par l'entreprise



Sanction disciplinaire



2 ans
d'emprisonnement



30 000 €
d'amende